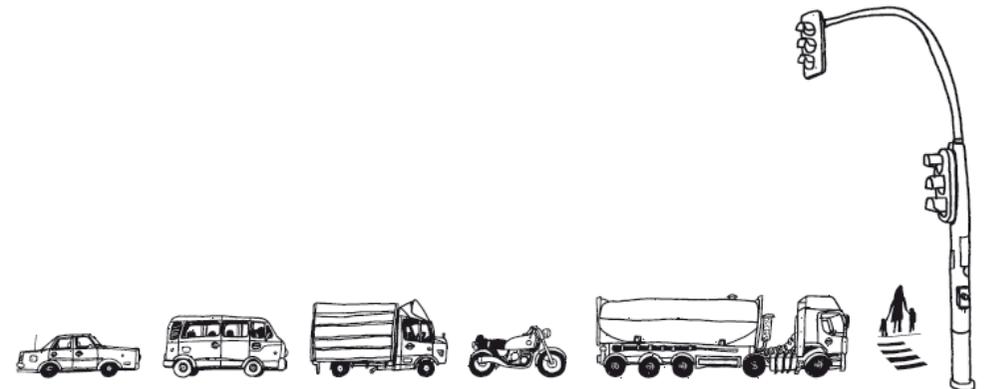
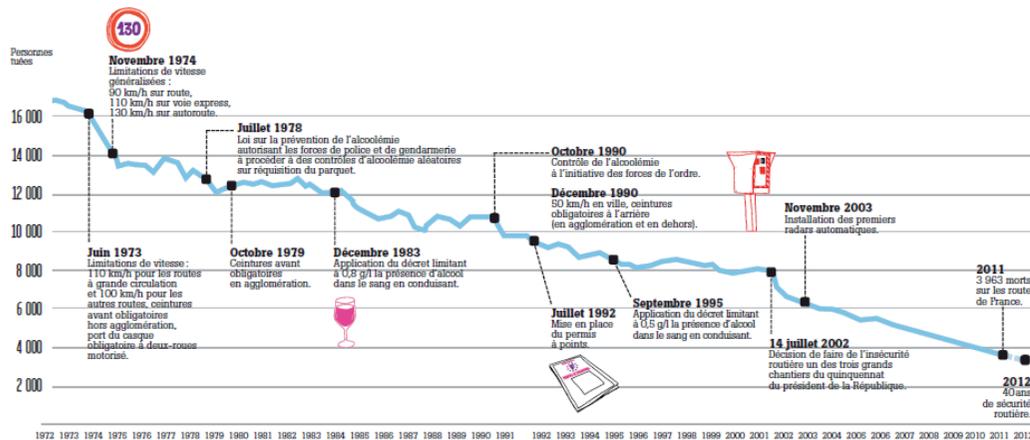


# Politique locale de sécurité routière en Mayenne

## Document général d'orientations (DGO)

### 2013-2017





# SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Dans le cadre des orientations stratégiques en matière de sécurité routière, arrêtées en septembre 2011, pour la décennie 2011-2020, l'Union européenne (UE) prévoit de réduire à nouveau de moitié le nombre de tués sur les routes de l'UE d'ici à 2020.

Cet objectif a été repris par le Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, qui a fixé l'objectif de moins de 2.000 tués en 2020 sur les routes françaises.

Le document général d'orientations (DGO) permet à l'Etat, au Conseil général, aux principales communes et groupements de communes et aux assureurs sociaux du risque professionnel, dans le cadre d'une démarche impliquant tous les acteurs, de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique qu'ils mettront en oeuvre, ensemble ou de façon individuelle, d'ici fin 2017, pour faire reculer le nombre et la gravité des accidents de la route et contribuer à atteindre les objectifs ainsi fixés.

Il succède au précédent DGO, couvrant la période 2009/2012.

Le document général d'orientations est donc un outil politique de programmation mais également de mobilisation locale pour la lutte contre l'insécurité routière.

Il est décliné annuellement au travers du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) et du plan départemental de contrôles routiers (PDCR).

Si le PDCR en est le volet répressif, le PDASR en constitue le volet préventif.

Il comprend des actions de sensibilisation, de communication ou de formation faisant intervenir les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les assureurs et toutes personnes qualifiées.

Le DGO 2013-2017 s'articule autour de 5 enjeux principaux, d'un enjeu secondaire et 2 enjeux transversaux de sécurité routière et propose, pour chacun d'entre-eux, plusieurs orientations d'actions:

- enjeux principaux:
  - 1: l'alcool;
  - 2: les jeunes 18-29 ans;
  - 3: la moto;
  - 4: la vitesse;
  - 5: les seniors;
- enjeu secondaire: les jeunes de moins de 18 ans;
- enjeux transversaux:
  - la formation des intervenants, dans le domaine de la prévention;
  - l'amélioration du recensement des accidents de la circulation.



3/20





Les signataires du document général d'orientations (DGO) s'engagent à mettre en oeuvre, chacun dans leur domaine, toutes actions visant à atteindre les objectifs définis en vue de réduire l'insécurité routière du département de la Mayenne, pendant la période 2013-2017.

Le préfet,

Le président du Conseil  
général,

Le maire de Laval,

Le maire de Mayenne,

Le procureur de la  
République,

Le président de l'association  
des maires,

Le maire d'Evron,

Le maire d'Ernée,

La présidente de la MSA,



5/20





**SOUFFLEZ VOUS SAUREZ**



CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.



6/20



# 1. Bilan du précédent DGO 2009/2012

Le DGO 2009/2012 a retenu 6 enjeux de sécurité routière pour le département de la Mayenne, 4 de ces enjeux étant préalablement définis au niveau national :

## - enjeux nationaux :

- alcool: diviser par 2 le nombre d'accidents mortels ;
- jeunes: diviser par 3 le nombre de jeunes tués ;
- 2 roues motorisés: diviser par 2 le nombre d'accidents mortels ;
- vitesse ;

## - enjeux locaux :

- seniors ;
- conduite en situation professionnelle.



7/20



## 1.1 Enjeu Alcool

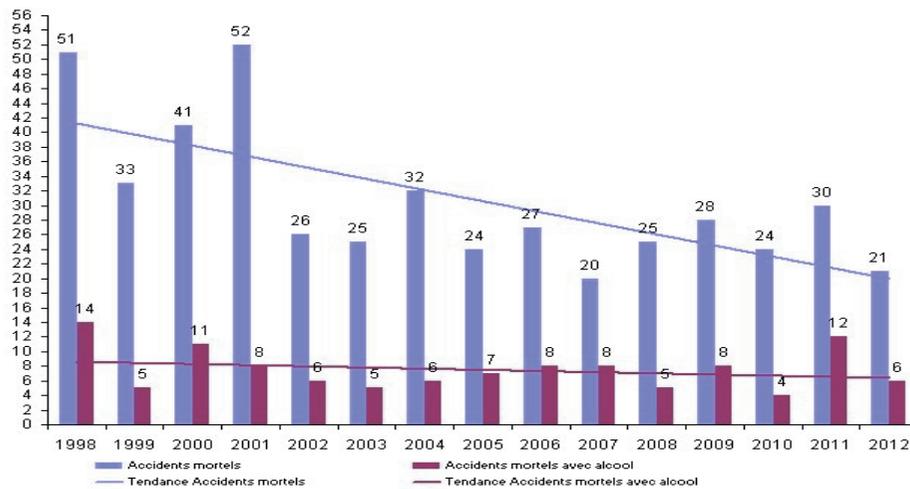
*Est considéré comme accident en présence d'alcool, tout accident, corporel ou mortel, impliquant au moins un piéton ou un conducteur en situation d'alcoolémie illégale c'est à dire avec un taux d'alcool > à 0,50 g/l de sang.*

*Sont pris en compte uniquement les accidents avec taux d'alcoolémie connus.*

De 1998 à 2012, le nombre d'accidents mortels, en présence d'alcool, a diminué 10 fois moins vite que le nombre total d'accidents mortels:

- accidents mortels: - 1,4 par an;
- accidents mortels en présence d'alcool: - 0,13 par an.

Sur la période 2003-2007, 34 accidents mortels en présence d'alcool ont été recensés. Pour la période 2008-2012, cette valeur est de 35.



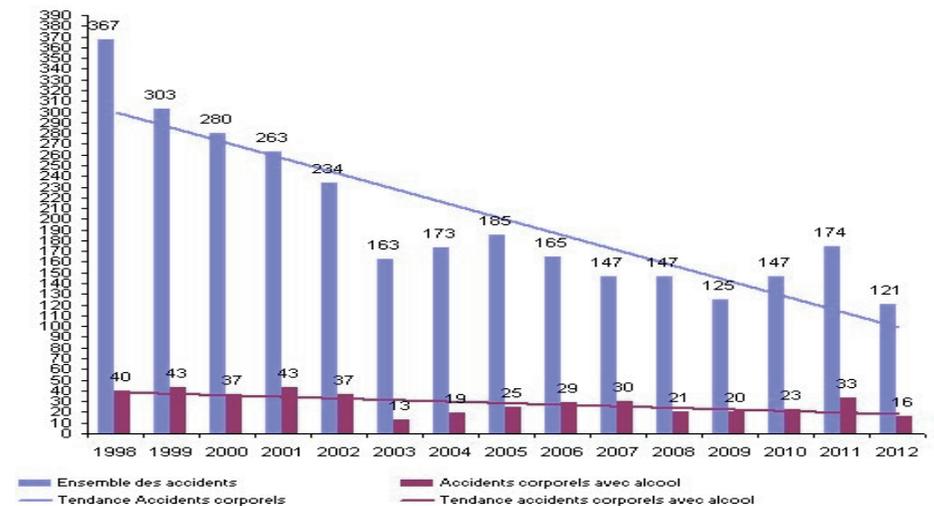
Ainsi, sur 15 ans, 24,6% des accidents mortels sont en présence d'alcool. Pour la période 2008-2012, ce taux atteint 27,3%, soit une augmentation de 11%.



De même, de 1998 à 2012, le nombre d'accidents corporels en présence d'alcool a diminué 10,8 fois moins vite que le nombre total d'accidents corporels:

- accidents corporels: - 14,33 par an;
- accidents corporels en présence d'alcool: - 1,33 par an.

**En conclusion, les changements de comportement, en matière de conduite en situation d'alcoolémie illégale, ont peu évolué durant les 15 dernières, le nombre d'accidents avec alcool étant pratiquement constant.**



8/20



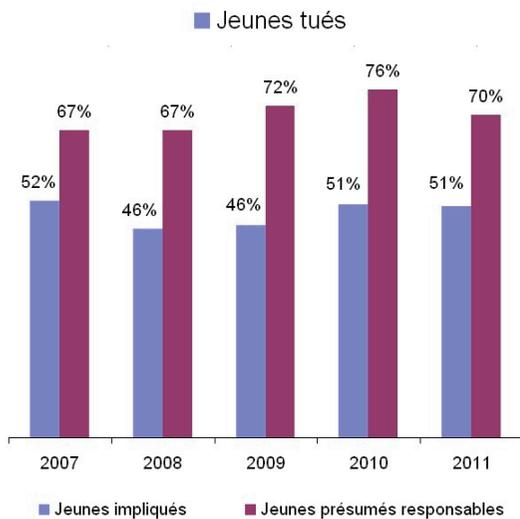
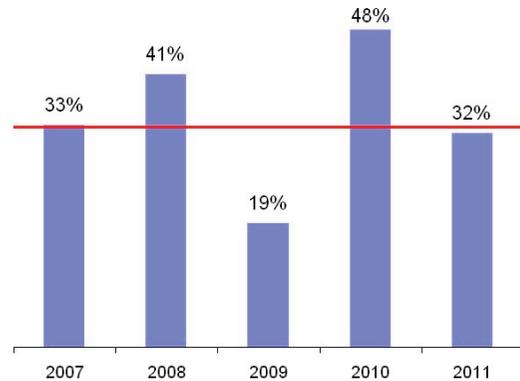
## 1.2 Enjeu Jeunes

Orienté initialement sur les 18/24 ans, l'enjeu "Jeunes" a été étendu aux 25/29 ans, ces derniers ayant des comportements similaires aux 18/24 ans. Les 18/29 ans représentent 13% de la population et sont impliqués dans 49,2% des accidents corporels et 53,7% des accidents mortels.

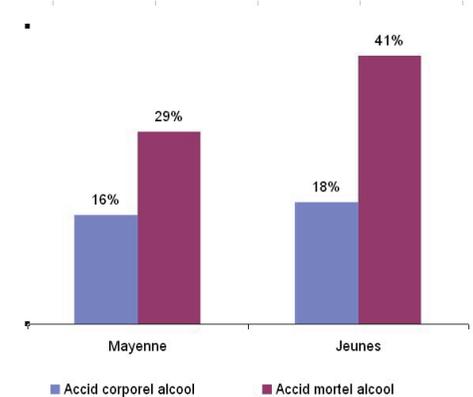
Les jeunes sont présumés responsables de 79% des accidents mortels dans lesquels ils sont impliqués et représentant 53,7% des tués.

Il y a proportionnellement autant de jeunes tués en 2011 qu'en 2007.

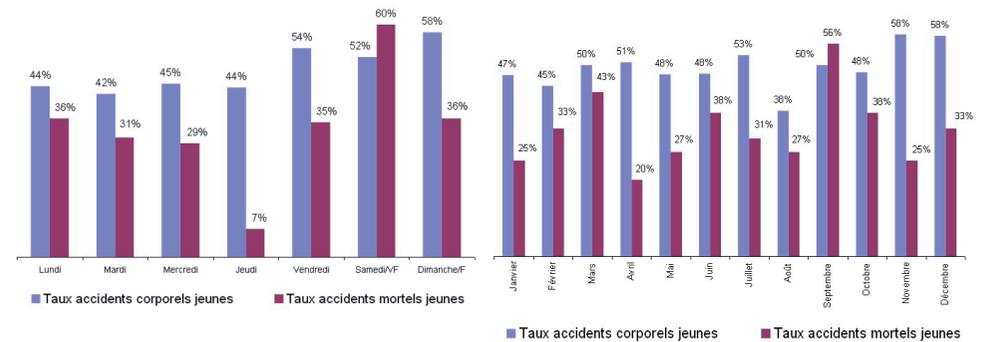
L'alcool est un facteur prépondérant, notamment dans les accidents mortels.



Il y a 2,3 fois plus d'accidents mortels, en présence d'alcool, chez les jeunes que parmi le reste de la population mayennaise.



Le mois de septembre et les samedis et veilles de fête, ainsi que la nuit, sont les périodes où le taux d'accidents mortels impliquant un jeune est le plus élevé.



**Les jeunes, âgés de 18 à 29 ans, demeurent très largement sur-représentés dans les accidents, notamment ceux en présence d'alcool et plus particulièrement les mortels, mais aussi les samedis et veilles de fête, sans oublier les nocturnes.**



9/20



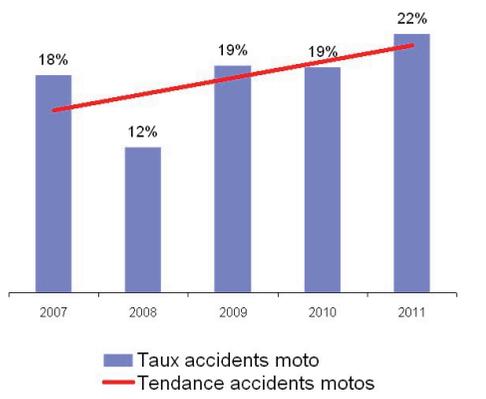
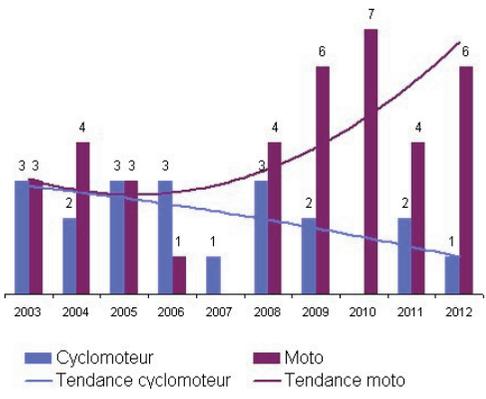
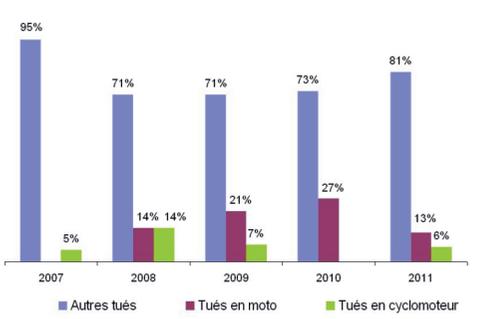
### 1.3 Enjeu 2 Roues motorisés

Les 2 Roues motorisés comprennent les cyclomoteurs (< 50 cm<sup>3</sup>) et les motos (≥ 50 cm<sup>3</sup>).

Les 2 Roues motorisés, dont la part dans le trafic est inférieure à 2% des véhicules, représentent près de 22% des tués, dont 75% de motards.

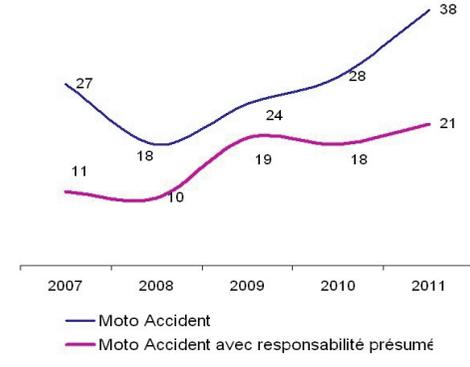
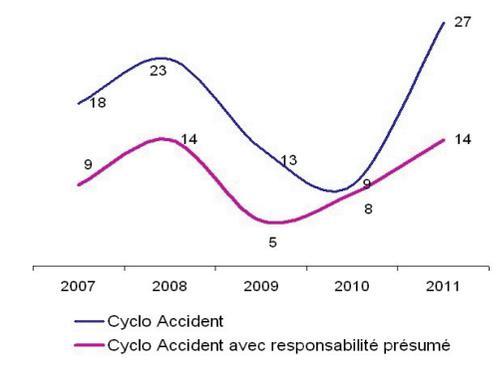
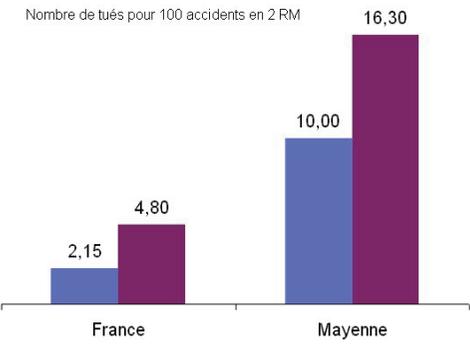
Ainsi, la mortalité routière recule chez les cyclomoteuristes et augmente chez les motards.

Sur la période 2007/2011, la part des accidents corporels impliquant une moto est en augmentation.



gravité des accidents (nombre de tués pour 100 accidents corporels), en Mayenne, est nettement plus élevée que la moyenne nationale.

La responsabilité présumée, pour les accidents corporels dans lesquels ils sont impliqués, incombe respectivement, dans 56% et 59% d'entre-eux, aux cyclomotoristes et aux motards. Dans les accidents avec un véhicule seul, l'alcool est très souvent présent chez les cyclomotoristes et la vitesse chez les motards.



**La circulation en moto, en Mayenne, est préoccupante:**

- à l'inverse des cyclomoteurs, le nombre d'accidents en moto est en augmentation et la mortalité supérieure à la moyenne nationale;
- la responsabilité présumée des motards est également en augmentation.

La



## 1.4 Enjeu Vitesse

Le nombre de retraits de permis de conduire pour vitesse excessive n'a pas diminué entre 2008 et 2012.

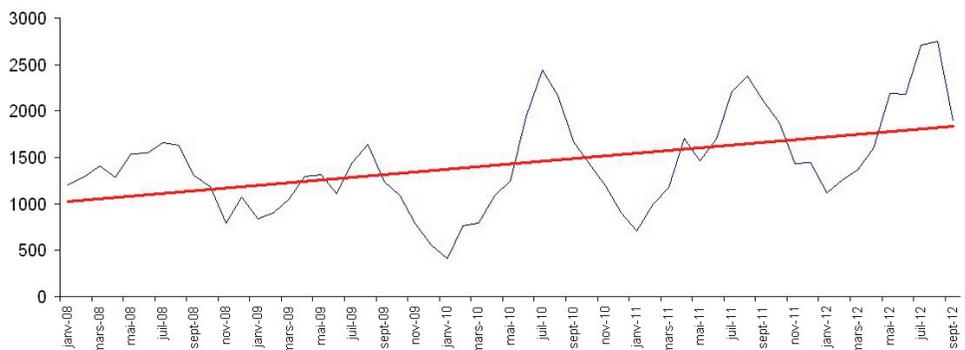
53% des retraits concernent des conducteurs de moins de 30 ans.

Les mesures de vitesse enregistrées par les stations permanentes de comptage montrent que la vitesse n'a pas diminué entre 2008 et 2011 (V85: vitesse en deçà de laquelle circulent 85% des usagers):

### Evolution du V85 mesurée entre 2008 et 2009

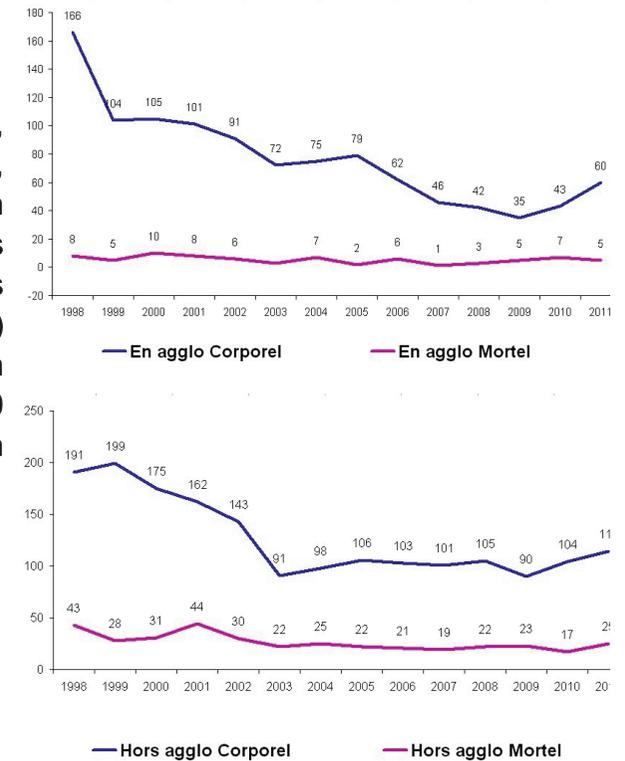
RN 12 (PR 27+810, 90 km/h): 107,5 km/h en 2008, 108 km/h en 2011;  
 RN 162 (PR 27+978, 90 km/h): 105,5 km/h en 2008, 105,5 km/h en 2011,  
 RN 162 (PR 57+803, 110 km/h): 122,5 km/h en 2008, 123,5 km/h en 2011.

Le nombre d'infractions constatées par les 7 radars fixes installés en 2005 (3 en agglo et 4 hors agglo) augmente annuellement de 1% entre 2008 et 2012.



— Tendence des radars de Ernée, La Brulatte, Entrammes, Pré en Pail, Laval, Javron et Vaiges

La gravité des accidents, pour vitesse excessive, demeure élevée, tant en agglomération (7,6 tués pour 100 accidents contre 2,5 en France) que hors agglomération (21,5 tués pour 100 accidents contre 13,7 en France).



De même, sur les 10 dernières années, le nombre d'accidents mortels reste constant, aucune amélioration n'est observée.

**Aucune diminution de la vitesse n'a été observée tant en matière d'infractions enregistrées par les radars fixes que de mesures enregistrées en continu par les stations de comptage de trafic. De même, la gravité des accidents reste très forte en agglomération. Par ailleurs, plus de 50% des retraits de permis de conduire, pour vitesse excessive, concernent des jeunes conducteurs (< 30 ans).**



CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.



11/20



## 1.5 Enjeu Seniors

La Mayenne est un département rural comptant plusieurs villages sans aucun commerce où la part de population seniors reste nettement supérieure à la moyenne nationale.

Cette situation impacte la mobilité des seniors, en générant quotidiennement des déplacements afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins élémentaires de la vie.

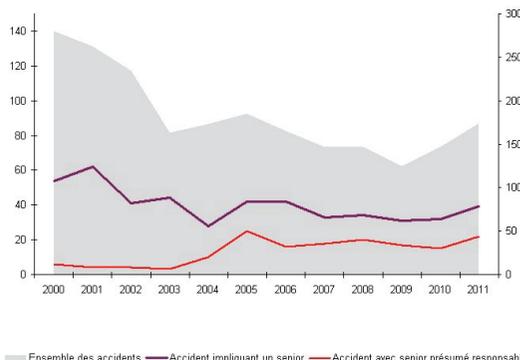
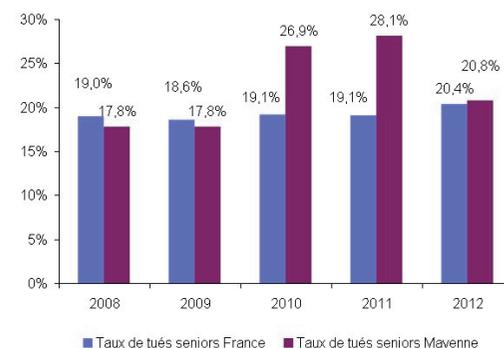
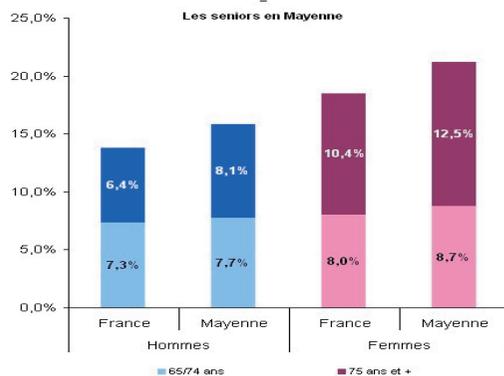
Ainsi, l'implication des seniors dans les accidents corporels reste soutenue, de même que leur responsabilité présumée. Aucune diminution n'est observée depuis 2005.

Le senior est un usager vulnérable, en tant que :

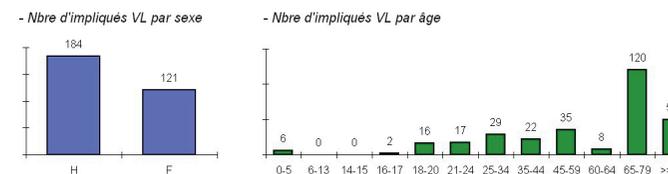
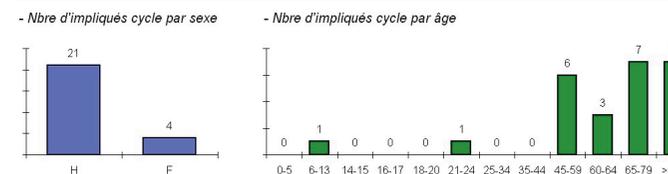
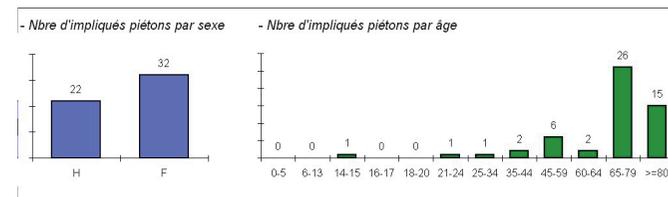
- piéton: 60% de femmes, 26,3% des accidents la nuit, 26,6% en situation d'alcoolémie illégale et 86,8% en agglomération;

- cycliste: 81,8% d'hommes, pas d'accident la nuit, 4,5% en situation d'alcoolémie illégale, 30% en agglomération;

- automobiliste: 63,1% d'hommes, 20,5% la nuit, 4,5% en situation d'alcoolémie illégale, 44,3% en agglomération.



Les périodes, où les accidents impliquant des seniors sont plus nombreuses que pour les autres usagers, se situent, de préférence, en octobre, décembre, les vendredi et samedi, et en matinée.



**La situation des seniors en Mayenne, au vu de leur évolution démographique et compte tenu de leur implication élevée dans les accidents de la route, soit comme piéton ou cycliste, soit comme automobiliste, demeure préoccupante.**



12/20



## 1.6 Enjeu Conduite en situation professionnelle

Les accidents comprenant au moins un conducteur en situation de conduite professionnelle (déplacement domicile travail et utilisation professionnelle) sont en nette diminution par rapport à la période 2003-2007:

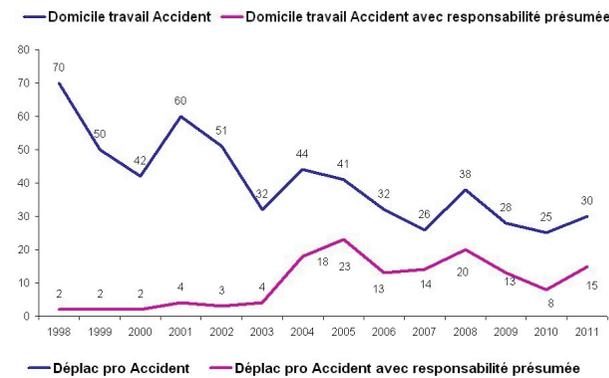
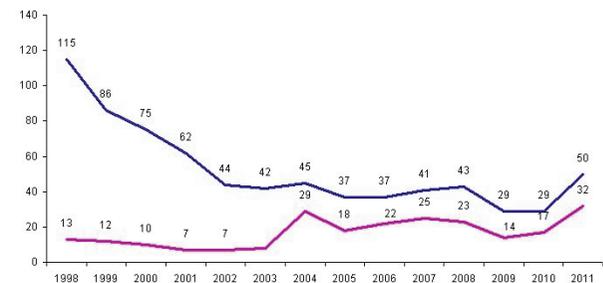
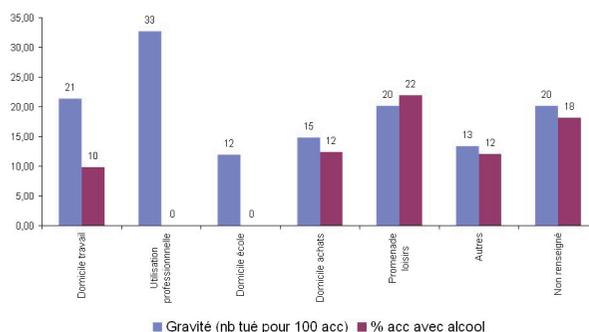
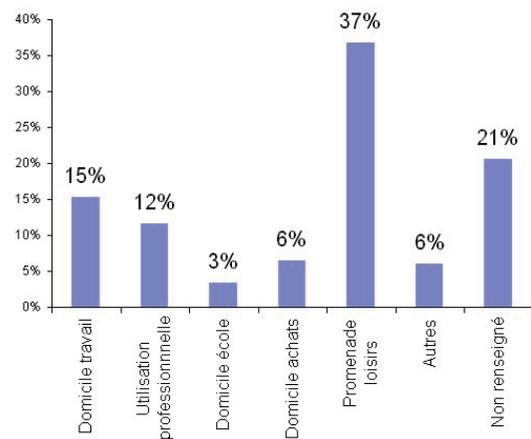
- domicile-travail: de 25% à 15%;
- utilisation professionnelle: de 21% à 12%.

Autre point, l'alcool a complètement disparu des accidents liés à un déplacement en utilisation professionnelle (3% entre 2003 et 2007). Par contre, il a augmenté dans les déplacements domicile-travail (de 4% à 10%).

A l'inverse, la gravité des accidents est plus élevée dans les accidents concernant un véhicule en utilisation professionnelle.

Le nombre d'accidents en déplacement domicile-travail stagne depuis 2004, malgré une légère diminution en 2009-2010. Il en va de même de la responsabilité présumée des conducteurs.

Par contre, les accidents liés à un déplacement dans le cadre d'une utilisation professionnelle sont en diminution constante.



**Même si la gravité des accidents en utilisation professionnelle demeure élevée, la conduite en situation professionnelle s'améliore, depuis 2003, en Mayenne.**



13/20



## 2. Les enjeux 2013-2017 pour le département de la Mayenne

Au vu du bilan du précédent DGO et compte tenu de l'évolution de l'accidentologie locale, le comité de pilotage a retenu, dans sa séance du 6 novembre 2012, les enjeux de sécurité routière suivants pour la période 2013-2017:

### 2 enjeux transversaux:

- la formation des intervenants, dans le domaine de la prévention;
- l'amélioration du recensement des accidents de la circulation.

Un enjeu secondaire: les jeunes de moins de 18 ans, dans le cadre du continuum éducatif

### 5 enjeux principaux:

- 1: l'alcool;
- 2: les jeunes 18-29 ans;
- 3: la moto;
- 4: la vitesse;
- 5: les seniors.

### 2-1 Formation des intervenants dans le domaine de la prévention

Les intervenants dans le domaine de la prévention sont répartis entre différentes ressources:

- institutionnelles: services de l'Etat (direction départementale des territoires (DDT), forces de l'ordre (gendarmerie et police nationales), éducation nationale, intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), collectivités locales, etc...;
- associatives: associations de prévention en matière de sécurité routière et/ou de santé publique, jeunes (programme Label Vie), d'usagers, etc...
- professionnelles: assureurs, organismes divers, etc...

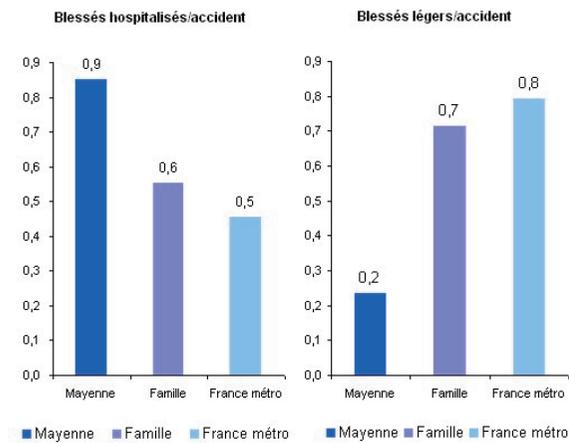
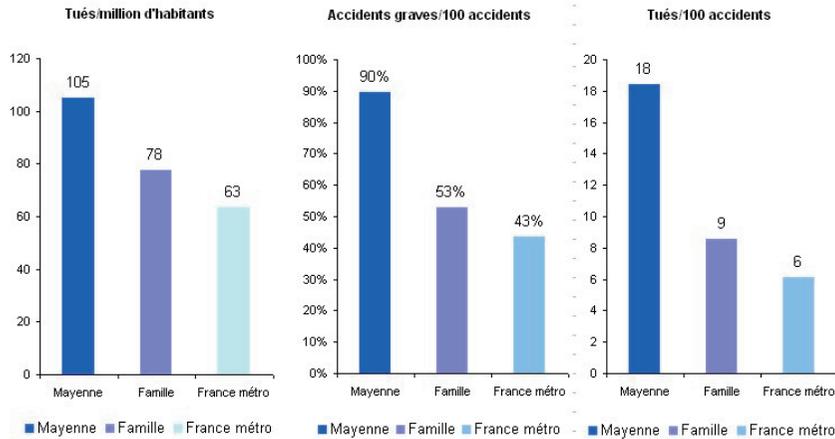
Les supports proviennent essentiellement des services de l'Etat (direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR), observatoires de sécurité routière (national, régional et départemental)), d'organismes divers, etc...

Pour être efficace, les actions de prévention doivent tenir compte de l'évolution de l'accidentalité et être adaptées aux auditeurs (enfants, adolescents, adultes, homme ou femme, etc...).

### 2-2 Amélioration du recensement des accidents de la circulation

Le département de la Mayenne présente, par comparaison nationale et avec des départements de mêmes caractéristiques, situés dans l'ouest de la France (Charente, Charente-Maritime,





Cher, Côtes d'Armor, Morbihan, Manche, Orne, Finistère, Vendée, Deux Sèvres, Haute Vienne et Loir et Cher) une situation atypique:

- nombre d'accidents très faible;
- mortalité très élevée.

### Parc roulant de véhicules motorisés immatriculés en France

L'arrêté interministériel du 27 mars 2007, relatif aux conditions d'élaboration des statistiques relatives aux accidents corporels de la circulation, définit les conditions de recensement des accidents de la circulation.

L'examen des données locales tendent à montrer qu'un certain nombre d'accidents, de faible gravité, ne sont pas recensés...



CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.



15/20



### 3. Les orientations d'actions pour la période 2013-2017

Pour chacun des enjeux de sécurité routière identifiés, le comité de pilotage a, dans sa séance du 13 février 2013, retenu les orientations d'actions suivantes :

#### 3-1 Enjeux transversaux

##### Formation des intervenants dans le domaine de la prévention

Action	Objectif	Résultat attendu
Formation des intervenants	Leur donner des outils leur permettant de mieux cerner les publics concernés	Plus d'efficacité dans les actions de sensibilisation, par un discours plus adapté

##### Amélioration du recensement des accidents de la circulation

Action	Objectif	Résultat attendu
Amélioration du recensement des accidents corporels	Disposer de données complètes permettant les comparaisons avec les autres départements en mettant en place un recensement simplifié avec les services hospitaliers	Amélioration de la qualité des diagnostics locaux en matière de sécurité routière et de la politique locale qui en découle
Amélioration de la qualité des données	Transmettre à l'ODSR, en charge de la publication des données accidents auprès de l'ONISR, l'ensemble des PV accidents	

#### 3-2 Enjeu secondaire: jeunes moins de 18 ans

Orientations	Public visé
Sensibiliser les usagers de cyclomoteurs sur: <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pièges de la rue</li> <li>- les équipements de sécurité</li> <li>- la conformité du véhicule et le débridage</li> <li>- la nécessité de l'entretien du véhicule</li> </ul>	<i>Collèges, lycées, CFA, MFR, FJT, ...</i>
Soutenir le programme de sécurité routière dans les établissements scolaires: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuum éducatif,</li> <li>- incitation à s'investir dans des actions de sécurité routière, à devenir acteur..</li> <li>- découverte du fonctionnement de la justice</li> </ul>	<i>école élémentaire et collège lycée, CFA, MFR, ...</i>  <i>collège et lycée</i>
Vivre avec le handicap après l'accident	<i>Collège, lycée, MFR, CFA, ...</i>

#### 3-3 Enjeux principaux

##### Enjeu alcool

Orientations	Public visé
Faire connaître le réseau de prévention	<i>Acteurs potentiels (associations, coordination IDSR)</i>
Inciter à l'auto-contrôle dans les salles communales	<i>Associations locales et soirées privées</i>
Modérer les consommations en milieu familial et amical en redécouvrant la dose « standard »	<i>Tous publics (à la sortie des commerces)</i>



16/20



## Enjeu alcool (suite)

Orientations	Public visé
Poursuivre et développer les actions en milieu festif	<i>Discothèques, festivals de musiques actuelles, ...</i>
Sensibiliser les professionnels à la problématique alcool/sécurité routière (en cours dans les discothèques)	<i>Les débits de boissons dont les établissements spécialisés (V&amp;B, ...)</i>

## Enjeu jeunes de 18-29ans

Orientations	Public visé
Formation post-permis de conduire systématique en cas d'accident avec responsabilité présumée	<i>Conducteurs novices (permis depuis moins d'un an)</i>
Poursuivre le Continuum éducatif au delà du BAC, notamment en sensibilisant les jeunes sur l'alcool, la vitesse, les stupéfiants, etc.... et en les incitant à devenir porteur d'une action de sécurité routière (Programme Label Vie)	<i>Lycée, CFA, MFR, IUT, FJT, écoles ingénieurs, ...</i>
Vivre avec le handicap après l'accident	<i>Lycée, CFA, MFR, IUT, FJT, écoles ingénieurs, ...</i>
Mettre en place un accompagnement sous forme de tutorat	<i>Jeunes infractionnistes</i>

## Enjeu moto

Orientations	Public visé
Inciter à l'achat d'équipements de sécurité conforme à la norme CE	<i>Conducteurs de 2 roues motorisés</i>
Compléter la formation initiale par des journées thématiques	<i>Ensemble des motards</i>
Proposer des stages de perfectionnement en peine alternative	<i>Infractionnistes</i>
Sensibiliser les gestionnaires routiers à la problématique des 2 roues motorisés	<i>Gestionnaires routiers</i>

## Enjeu vitesse

Orientations	Public visé
Moduler la vitesse en agglomération pour tenir compte de l'importance de la vie locale et du trafic routier	<i>Collectivités locales et les équipes de maîtrise d'oeuvre</i>
Formation à l'éco-conduite	<i>Conducteurs novices</i>

## Enjeu seniors

Orientations	Public visé
Permettre aux seniors de continuer à conduire le plus longtemps possible dans les meilleures conditions de sécurité	<i>65 ans et plus</i>
Faire profiter les seniors des nouvelles technologies	<i>Professionnels de l'automobile</i>



17/20





**SOUFFLEZ  
VOUS  
SAUREZ**



CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.



18/20



# Annexes.

## 1 \_ Données sur l'accidentalité du département

L'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR), situé à la direction départementale des territoires, a pour mission de:

- connaître l'insécurité routière, en s'appuyant sur les bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC);
- tenir à jour le fichier national des accidents ;
- analyser l'accidentalité au niveau départemental, par une observation des comportements à partir des BAAC, des procès-verbaux, des données des stations de comptage, des données relatives aux infractions, etc..;
- diffuser la connaissance au travers de publications mensuelles et/ou annuelles, de diagnostics ou d'études pour le compte d'organismes divers et/ou de particuliers.

Contact: 02 43 67 87 51 - ddt-shbt-srtd@mayenne.gouv.fr

## 2 \_ Ressources locales

Le coordinateur sécurité routière (CSR), situé à la direction départementale des territoires (DDT), a pour mission de:

- assister le chef de projet sécurité routière (directeur des services du cabinet du préfet) dans la mise en oeuvre de la politique locale de sécurité routière;
- être en relation permanente avec l'ensemble des acteurs de la sécurité routière et assurer l'animation du réseau;

- gérer le centre de ressources départemental (intervenant départementaux de sécurité routière (IDSR), simulateurs, dépliants, affiches, matériels promotionnel et divers, etc...).

Contact: 02 43 67 87 51 - ddt-shbt-srtd-csr@mayenne.gouv.fr

## 3 \_ Liens utiles

### La sécurité routière en Mayenne

<http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere-et-transport/Securite-routiere>

### Le code de la route

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074228&dateTexte=20131014>

### La démarche "Code de la rue"

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/connaître-les-regles/la-route-la-rue/le-code-de-la-rue2>

### Le site national de la sécurité routière

<http://www.securite-routiere.gouv.fr>

### La sécurité routière à l'école

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/>

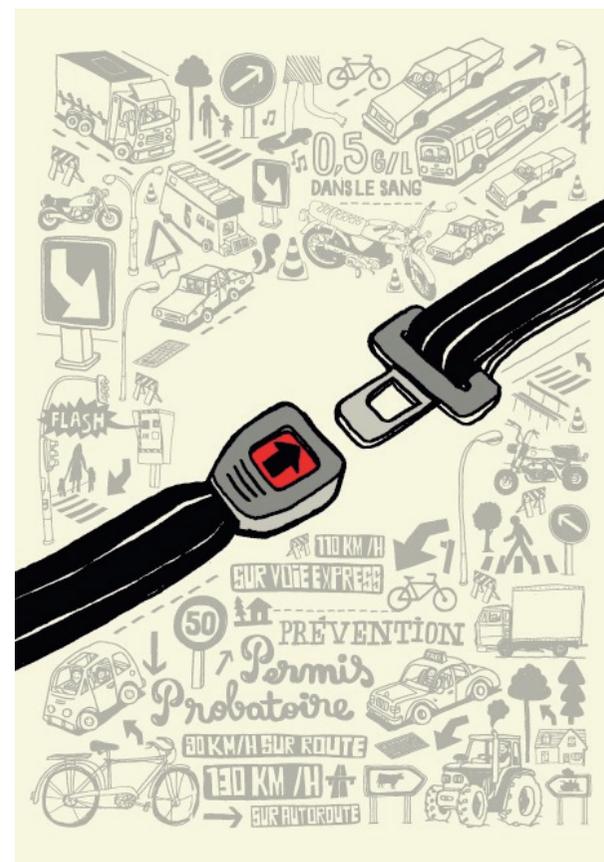


19/20



Direction  
Départementale  
des Territoires  
de la Mayenne

Cité administrative  
rue Mac Donald  
BP 23009  
53063 Laval cedex 9  
téléphone:  
02 43 67 87 00  
télécopie:  
02 43 56 98 84  
mél:  
ddt@mayenne.gouv.fr



**SOUFFLEZ  
VOUS  
SAUREZ**

**sam**

CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.



20/20

